

FORUM MONDIAL SUR  
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE  
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

Transparence fiscale  
et échange de renseignements  
à l'heure du COVID-19

RAPPORT ANNUEL DU FORUM MONDIAL 2020



*« La pandémie de COVID-19 a créé une situation sans précédent pour le Forum mondial et ses membres. L'incertitude prévaut et les circonstances continuent d'évoluer rapidement et de manière imprévisible. En ces temps difficiles, le Forum mondial a démontré son adaptabilité et sa détermination à faire avancer autant que possible les travaux relevant de son mandat. Cette démarche a été et reste l'unique façon de s'assurer que le Forum mondial sorte de cette crise renforcé et mieux préparé pour réaliser ses objectifs à moyen et à long terme. »*

Mme María José Garde, Présidente du Forum mondial



*« Cette année, le Forum mondial a veillé à ce que la coopération internationale dans le domaine de la transparence et de l'échange de renseignements ne soit ni suspendue ni réduite face à de sérieux défis opérationnels. Les progrès réalisés pour assurer la bonne mise en œuvre des normes d'échange automatique de renseignements et d'échange de renseignements sur demande au profit des membres sont un excellent indicateur de son succès à cet égard. Les notations attribuées attestent que nous sommes sur la bonne voie et que les efforts multilatéraux portent leurs fruits. »*

Mme Zayda Manatta, Cheffe du Secrétariat du Forum mondial

© OCDE 2020

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsutilisation/>.



# Transparence fiscale et échange de renseignements à l'heure du COVID-19



## Table des matières

<b>1   Résumé</b>	<b>2</b>
<hr/>	
<b>2   Introduction : Collaboration en temps de crise</b>	<b>4</b>
Les autorités fiscales s'adaptent aux nouvelles circonstances	5
Le Forum mondial trouve des moyens d'action novateurs	5
<hr/>	
<b>3   Plus de transparence, meilleure coopération</b>	<b>6</b>
Contexte mondial de la réforme de la transparence et de l'échange de renseignements	7
Échange de renseignements sur demande et échange automatique de renseignements : Deux outils pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales	7
Principales réalisations des efforts multilatéraux	8
<hr/>	
<b>4   L'échange automatique de renseignements</b>	<b>12</b>
L'échange automatique de renseignements aujourd'hui	13
La mise en oeuvre de la norme d'échange automatique de renseignements est en bonne voie	13
Modifications suscitées par l'évaluation des cadres juridiques	15
Nouveaux engagements pour la mise en oeuvre de l'échange automatique de renseignements	16
<hr/>	
<b>5   L'échange de renseignements sur demande</b>	<b>18</b>
L'échange de renseignements sur demande aujourd'hui	19
La mise en oeuvre de la norme d'échange de renseignements sur demande reste solide	20
Changements déclenchés par le processus d'examen par les pairs	21
Un calendrier d'examen par les pairs adapté	22
Nouvelle juridiction pertinente identifiée	22
<hr/>	
<b>6   Renforcement des capacités</b>	<b>23</b>
Progression de l'engagement en faveur de la transparence	24
Élaboration de nouveaux outils	26
<hr/>	
<b>7   Perspectives</b>	<b>29</b>
<hr/>	
<b>Annexe A</b> : Mise en oeuvre de la norme d'échange automatique de renseignements	31
<b>Annexe B</b> : Mise en oeuvre de la norme d'échange de renseignements sur demande	33

# 1 | Résumé

**Alors que les gouvernements du monde entier continuent de faire face à la pandémie de COVID-19,** jamais la coopération multilatérale en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales n'a été aussi importante pour les aider à mobiliser des recettes fiscales et à faire en sorte que tous les contribuables paient leur dû.



**En cette année où la situation ne cesse d'évoluer, le Forum mondial et ses 161 membres ont prouvé leur capacité à s'adapter, à coordonner leurs réponses et à poursuivre leur mission.** Le Forum mondial a élaboré des approches novatrices pour soutenir ses membres et prendre en compte leurs besoins futurs.

**La mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements est en bonne voie. La quasi-totalité des juridictions qui s'y sont engagées ont procédé à leurs premiers échanges.** Pour 88 % des juridictions qui se sont engagées à échanger des renseignements relatifs aux comptes financiers dès 2017 ou 2018, le cadre juridique a été jugé « en place » ou « en place, mais doit être amélioré », alors que le Forum mondial publie les premiers résultats des examens par les pairs de la norme d'échange automatique de renseignements pour 100 juridictions.

**La performance des juridictions en matière d'échange de renseignements sur demande reste solide.** 86 % des juridictions évaluées dans le cadre du deuxième cycle d'examens par les pairs de la norme d'échange de renseignements sur demande ayant reçu une notation globale satisfaisante (« conforme » ou « conforme pour l'essentiel »). Près de la moitié des membres du Forum mondial ont maintenant été évalués dans le cadre de ce cycle, 20 nouveaux rapports étant finalisés en 2020.<sup>1</sup>

**Durant la période de la pandémie, la demande de renforcement des capacités, l'engagement en faveur de l'agenda de la transparence et l'engagement avec les juridictions n'ont pas diminué.** Les efforts de renforcement des capacités du Forum mondial se sont élargis, 68 juridictions ayant bénéficié d'une assistance en 2020 avec un niveau de satisfaction évalué à 4.5 sur 5. Plus de 6 800 agents de 157 juridictions ont été formés, presque exclusivement à distance. Les initiatives régionales ont permis des progrès supplémentaires. Les membres ont bien accueilli les nouveaux outils et les approches novatrices utilisés, qui continueront de l'être, le cas échéant, au-delà de la pandémie.

**En ces temps difficiles, la transparence et l'échange de renseignements continuent de fournir et de générer des recettes fiscales dont les juridictions ont tant besoin.** Les programmes de régularisation volontaire et les enquêtes fiscales à l'étranger ont permis de dégager un surcroît de recettes de 107 milliards EUR (impôts, intérêts, pénalités) à l'échelle mondiale. Sur ce montant, 29 milliards EUR ont été déclarés par des pays en développement.

**Assurer une coopération internationale efficace nécessite des améliorations constantes** en matière de transparence et d'échange de renseignements afin de relever les défis existants et futurs. Pour aller de l'avant, et afin d'assurer une bonne exécution de la mission du Forum mondial, un nouveau groupe de travail sur les risques a été créé, avec pour mission d'identifier les risques éventuels à la mise en œuvre des normes de transparence et d'échange de renseignements.



1. En 2020, 17 rapports d'examen par les pairs ont déjà été publiés et trois rapports supplémentaires devraient être adoptés d'ici la fin de 2020.

## 2 | Introduction : Collaboration en temps de crise

La coopération dans le domaine de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales s'est poursuivie avec succès en 2020, montrant ainsi que le système international d'échanges est capable de résister à des chocs mondiaux. Le Forum mondial et ses juridictions membres ont démontré leur

0	30.70	30.60	30.50	30.50	33.80	33.90	34.00	34.10	32.80	32.40	32.60	32.50	32.10	31.40	31.00	30.80	30.90	31.00	31.80	29.60	29.80
0	32.20	32.30	33.80	33.90	34.00	34.10	32.80	32.40	32.60	32.50	32.10	31.40	31.00	30.80	30.90	31.00	30.90	30.90	30.90	30.90	30.90
0	43.60	42.50	42.20	42.80	42.80	42.70	42.20	38.70	36.70	37.00	37.00	37.10	37.40	38.10	38.20	38.20	39.00	39.20	39.10		
0	22.90	22.90	22.40	22.20	22.20	22.10	22.40	21.90	21.90	22.10	22.30	22.10	22.20	21.90	21.90	22.10	22.10	22.20	22.30		
0	49.10	47.80	48.20	48.40	48.10	47.80	45.30	44.80	43.20	42.80	42.80	42.90	43.00	42.50	42.60	42.80	42.90	43.00	42.70		
0	38.90	39.10	38.60	38.80	39.00	39.10	39.00	38.00	38.30	39.70	40.00	40.60	40.70	40.70	39.40	39.40	39.30	39.40	39.50		
0	46.20	46.10	46.20	46.30	45.60	45.30	43.30	42.90	42.20	42.50	42.60	42.50	42.40	42.50	42.60	42.70	42.90	43.20	43.60		
0	42.50	42.10	42.50	42.20	38.00	38.30	38.40	38.80	37.70	37.90	38.80	39.60	41.10	41.30	41.40	41.50	41.70	41.80	41.90		
0	36.40	37.60	37.40	37.40	36.80	37.50	37.30	36.90	36.50	37.10	38.00	37.60	41.40	41.10	42.10	41.50	41.40	40.80	41.00		
0	38.00	38.00	38.20	38.40	38.70	39.00	38.20	34.70	34.10	34.20	34.30	35.50	35.60	35.70	35.70	35.60	35.70	35.80	35.60		
0	39.20	38.60	38.10	38.10	37.20	37.40	37.50	37.60	37.30	37.30	37.60	37.40	37.40	36.90	36.80	36.30	36.00	35.80	35.70		
0	19.40	19.40	19.50	19.70	20.00	20.40	21.10	20.50	18.10	17.00	15.90	16.40	16.90	17.00	17.60	17.90	18.10	18.40	18.80		
0	37.40	37.40	37.20	38.80	38.90	38.40	38.70	39.20	39.00	39.10	39.00	38.60	38.60	39.00	39.00	37.20	37.40	37.80	37.30		
0	13.30	15.90	16.80	15.30	14.70	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	15.10	20.10	
0	34.50	31.60	32.10	32.50	33.40	33.00	35.00	34.70	34.70	34.70	34.70	34.70	34.70	34.70	34.70	34.70	34.70	34.70	34.70	38.40	
0	45.70	45.20	44.30	44.80	45.40	44.40	43.00	41.60	41.60	41.60	40.70	40.90	41.10	41.00	41.20	41.30	41.10	40.70	37.20		
0	43.00	43.10	42.70	42.80	43.10	42.70	42.20	41.30	41.30	41.30	44.00	44.20	44.30	43.70	43.00	42.50	42.50	42.70	42.60	42.60	
0	16.50	16.10	16.40	17.00	17.30	18.20	19.70	20.00	20.10	20.10	20.50	21.00	21.50	21.70	22.00	22.30	22.50	23.00	23.30		
0	29.90	30.20	27.40	27.30	27.70	28.80	29.00	29.50	29.20	30.20	30.80	31.30	31.60	32.00	32.30	32.40	32.50	32.70	32.70		
0	46.60	46.60	46.00	46.30	45.90	46.10	46.40	46.60	46.80	47.20	47.60	47.70	47.80	47.80	47.80	47.80	47.70	47.80	48.00		
0	30.70	30.80	27.70	26.40	25.50	24.30	24.90	22.90	22.90	20.70	20.80	20.40	20.40	21.10	21.80	22.30	22.10	22.50	22.70		
0	31.70	29.50	30.40	31.00	30.30	29.10	28.10	28.20	28.20	30.90	32.60	33.00	33.90	34.00	33.20	32.70	32.60	32.90	33.20		
0	29.30	30.90	31.50	31.90	32.10	31.80	30.50	30.90	30.90	33.40	34.10	33.80	34.10	33.90	34.30	33.90	33.10	33.40	33.10		
0	55.80	53.70	50.80	51.70	51.10	51.90	54.50	54.10	54.10	46.60	49.50	49.50	49.50	49.00	49.00	49.00	48.20	46.20	45.00	44.60	
0	38.10	39.10	39.70	41.10	41.20	42.20	42.00	41.40	41.20	40.00	42.90	41.00	41.10	40.20	38.90	40.30	40.60	41.00	40.80		
0	51.90	52.50	53.20	52.20	52.10	52.30	51.80	51.30	50.80	49.00	49.70	49.70	49.30	49.30	49.40	49.50	49.60	49.50	49.40		
0	50.10	49.90	50.10	50.30	50.50	49.70	49.70	49.80	49.80	49.00	50.00	50.10	48.80	48.40	48.00	47.60	47.10	47.00	46.70		
0	46.10	45.70	44.80	44.20	44.40	44.10	44.90	43.80	43.80	42.30	42.40	42.40	42.50	41.60	42.60	43.50	44.10	44.30	42.40	41.90	
0	41.60	41.70	42.30	41.50	39.90	39.00	39.00	36.40	36.40	40.10	40.80	40.40	40.40	40.00	39.00	39.00	39.00	39.00	36.20	37.20	
0	40.00	40.00	40.00	40.00	38.60	38.50	38.60	35.80	35.80	37.20	37.90	37.10	36.20	35.40	35.80	35.90	35.90	35.80	35.40	35.40	
0	43.00	43.20	43.50	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.70	43.90	
0	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	
0	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	31.70	30.80	30.50

## LES AUTORITÉS FISCALES S'ADAPTENT AUX NOUVELLES CIRCONSTANCES

**En réponse aux défis opérationnels soulevés par la pandémie, au moins 75 membres du Forum mondial ont indiqué avoir introduit des mesures spéciales pour poursuivre des échanges efficaces.<sup>2</sup>** Plusieurs administrations fiscales sont passées au télétravail, ce qui s'est parfois accompagné d'un accès limité aux systèmes internes sécurisés. Dans certains cas, ce passage a porté atteinte à leur capacité de recueillir, trier, valider et transmettre des renseignements relatifs à des comptes financiers, ainsi que de traiter les demandes entrantes et sortantes. De nombreuses administrations effectuant des échanges automatiques ont accordé aux institutions financières un allongement des délais de déclaration interne afin de leur offrir une plus grande flexibilité. Certaines ont également pris d'autres mesures, telles que la poursuite des activités de surveillance à distance, ainsi qu'une certaine souplesse dans l'application des sanctions liées aux retards de déclaration par les institutions financières.



**La pandémie a constitué un puissant déclencheur à une utilisation accrue des technologies numériques qui se sont avérées efficaces.** Des dispositions spéciales ont été adoptées pour permettre le télétravail, tout en respectant les exigences de confidentialité des données. De nombreux membres du Forum mondial ont introduit ou élargi l'utilisation des canaux de transmission numérique pour les demandes entrantes et/ou sortantes. Dans certains cas, des serveurs sécurisés et des systèmes de transfert de fichiers spéciaux ont été déployés pour permettre des échanges efficaces sur demande. La communication avec les détenteurs d'information se fait dorénavant par des moyens électroniques. Parmi ces nouvelles dispositions, certaines se sont révélées efficaces et devraient se poursuivre après la pandémie.

## LE FORUM MONDIAL TROUVE DES MOYENS D'ACTION NOVATEURS

**À travers le Forum mondial, les autorités compétentes ont partagé conseils et bonnes pratiques sur l'échange de renseignements, tant en matière d'échange sur demande que d'échange automatique, afin de s'entraider dans l'adaptation aux nouvelles circonstances.** Une plateforme sécurisée pour l'échange des déclarations relatives aux difficultés auxquelles étaient confrontées les autorités compétentes a été déployée, et des mesures spéciales ont été mises en place pour faciliter les échanges et assurer la coopération.

**Le Forum mondial a élargi son rôle pour servir de plateforme intergouvernementale au sein de laquelle les membres peuvent rapidement coordonner des mesures ponctuelles en matière d'échange de renseignements.** Lorsque la pandémie a éclaté, les membres du Forum mondial se sont réunis et sont parvenus à une réponse concertée : afin d'assurer la cohérence et la prévisibilité à l'échelle internationale, les délais de déclaration pour les institutions financières en vertu de la norme d'échange automatique de renseignements ont été prorogés jusqu'à la fin décembre 2020, en encourageant les juridictions à procéder à des échanges plus tôt lorsque cela est possible.

**Des modalités d'action inédites ont été trouvées.** Pour consolider et élargir les progrès accomplis en matière de transparence et d'échange de renseignements, toute une série d'activités à distance ont été instaurées pour remplacer les interactions en présentiel. Des modifications ont été apportées au travail d'examen par les pairs pour parvenir à un juste équilibre entre la nécessaire poursuite des évaluations et la préservation de leur robustesse et leur portée.

**Ce rapport fait le point sur les changements effectués et les résultats obtenus au cours de cette année extraordinaire.**

*À l'heure de la pandémie de COVID-19, le Forum mondial a élargi son rôle pour servir de plateforme intergouvernementale au sein de laquelle les membres peuvent rapidement coordonner des mesures ponctuelles en matière d'échange de renseignements.*

2. 59 % des 127 membres qui ont répondu à l'enquête de 2020 du Forum mondial.

## 3 | Plus de transparence, meilleure coopération

En cette année de chocs et de fragmentation, le Forum mondial continue d'être le porte-étandard de la coopération internationale en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Il démontre l'effet transformateur que peuvent avoir les efforts multilatéraux des 161 juridictions qu'il réunit dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.



## CONTEXTE MONDIAL DE LA RÉFORME DE LA TRANSPARENCE ET DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Depuis 11 ans, le Forum mondial est au premier rang des efforts internationaux pour remédier à l'une des principales faiblesses du système fiscal international. Alors que la circulation transfrontalière des richesses s'intensifiait, les autorités fiscales rencontraient de nombreux obstacles dans l'obtention des renseignements sur les actifs et les affaires financières que leurs résidents détenaient à l'étranger. Cette situation créait des conditions idéales pour la fraude et l'évasion fiscales à moindre coût. Le secret bancaire, proposé par des dizaines de juridictions, offrait une protection facilitant les comportements abusifs, alimentant ainsi une perception généralisée parmi le public de l'injustice du système fiscal, dans la mesure où les plus aisés pouvaient se soustraire à l'impôt en ayant recours à des comptes bancaires offshore et à des structures opaques.

## ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE ET ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS : DEUX OUTILS POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES

Les premiers progrès considérables en matière de transparence et d'échange de renseignements remontent à 2009, lorsque les dirigeants des pays du G20 déclaraient que le secret bancaire ne serait plus toléré et s'engageaient à prendre des mesures contre les juridictions non coopératives. En réponse, un grand nombre de juridictions ont accepté de lutter ensemble contre la fraude et l'évasion fiscales transfrontalières en s'engageant à la mise en œuvre effective de la norme d'échange de renseignements sur demande, élaborée par l'OCDE, et en adhérant à un Forum mondial restructuré.

De plus amples mesures pour renforcer la transparence et l'échange de renseignements ont été prises en 2013, lorsque les dirigeants des pays du G20 ont approuvé le travail de l'OCDE sur une nouvelle norme mondiale pour l'échange automatique. En 2014, les pays de l'OCDE et ceux du G20 ont travaillé ensemble pour élaborer la norme commune de déclaration (NCD) pour l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. Le G20 a demandé au Forum mondial d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la nouvelle norme mondiale, y compris en élaborant une feuille de route pour favoriser la participation des pays en développement.<sup>3</sup>

Sommet du G20, Saint-Pétersbourg, septembre 2013. © Newscom / Alamy Stock Photo



3. Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 (septembre 2013).

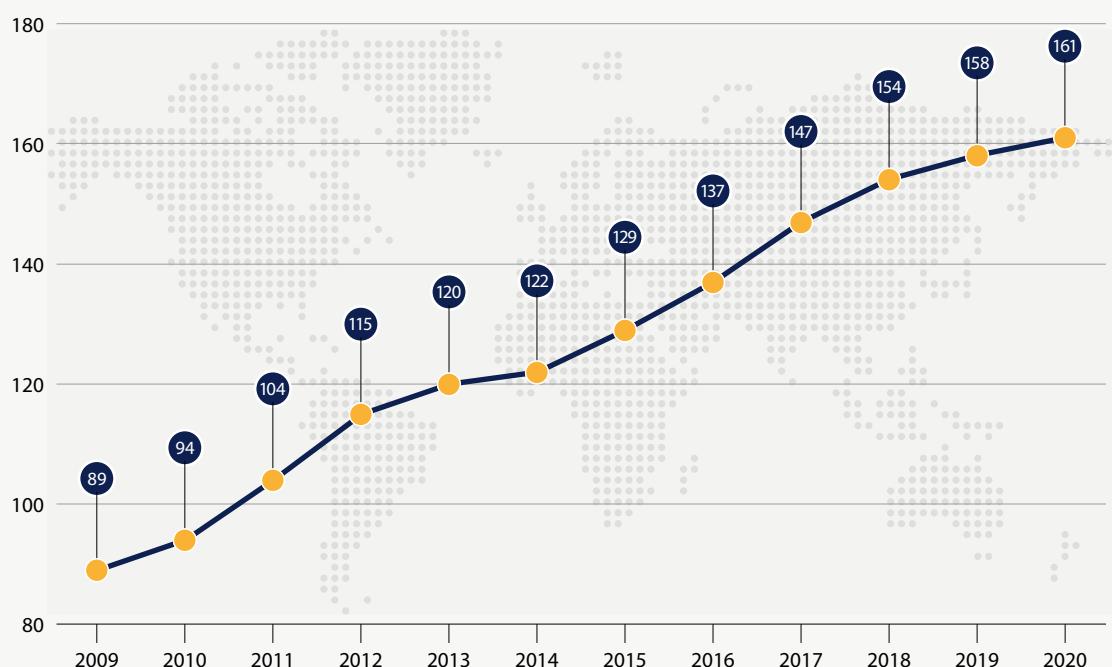
## Plus de transparence, meilleure coopération

### PRINCIPALES RÉALISATIONS DES EFFORTS MULTILATÉRAUX

#### Toutes les voix sont entendues

Le Forum mondial offre une plateforme inclusive où 161 juridictions membres se mobilisent pour promouvoir la mise en œuvre efficace des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales, à la fois sur demande et automatique (voir la Figure 1). Tous les pays du G20 et de l'OCDE, tous les grands centres financiers internationaux (CFI) et un grand nombre de pays en développement coopèrent sur un pied d'égalité. Chaque juridiction membre a son mot à dire, toutes les décisions étant prises par consensus.<sup>4</sup>

FIGURE 1. Évolution du nombre de membres du Forum mondial



Le Forum mondial offre une plateforme inclusive où **161 juridictions membres** se mobilisent pour promouvoir la mise en œuvre efficace des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales, à la fois sur demande et automatique.

#### Amélioration de la discipline fiscale

La transparence a eu comme avantage d'améliorer la discipline fiscale, en particulier, i) elle permet de détecter des cas de fraude fiscale et de dissimulation d'actifs à l'étranger ; ii) elle constitue un excellent moyen de dissuasion du non-respect des règles ; et iii) elle soutient les stratégies nationales de promotion de la discipline fiscale. Les deux normes y contribuent . La norme d'échange de renseignements sur demande fait tomber le bouclier du secret bancaire qui protégeait jusqu'ici les activités financières offshore. La norme d'échange automatique de renseignements met à profit les avantages de la déclaration par des tiers, largement reconnue comme améliorant la discipline fiscale au niveau national, pour faire en sorte que les autorités fiscales disposent d'un accès automatique à un large éventail d'informations sur les comptes financiers détenus à l'étranger.

Des millions de contribuables se sont manifestés pour déclarer volontairement leurs actifs après la mise en œuvre des normes et d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements. Par exemple, un petit pays européen a indiqué que plus de 60 000 contribuables ont eu recours au mécanisme de régularisation volontaire au cours de la période 2017-2019, dont 27 800

4. Le consensus moins un pour les rapports d'examen par les pairs.

en 2019, soit une hausse importante par rapport aux 3 300 enregistrés en 2012.<sup>5</sup> En Asie, un pays en développement a fait savoir que plus de 950 000 contribuables ont fait une régularisation en 2016. Ces résultats sont le fruit d'un contexte de transparence accrue, en particulier grâce à la norme d'échange automatique de renseignements.

**Des milliards d'euros d'actifs ont été déclarés, générant des recettes à la fois sur le court terme, à travers les impôts et les pénalités associées, et sur le long terme par l'imposition continue des actifs déclarés.** Par exemple, dans le cadre du programme de regularisation, 1,3 milliard EUR de revenus imposables détenus à l'étranger ont été révélés en Belgique (2016-2019), plus de 700 millions EUR en Hongrie (2014-2017), et 128 millions EUR en Norvège (2015-2019).<sup>5</sup> S'ajoute à cela la régularisation d'avoirs d'une valeur de 32 milliards EUR en France (2013-2017),<sup>6</sup> de 51 milliards EUR au Brésil (2016-2017)<sup>7</sup> et de 4,2 milliards EUR en Norvège (2016-2019).<sup>5</sup>

**La disponibilité des renseignements a aussi pour effet de retarder de possibles écarts à la discipline fiscale.** Des membres du Forum mondial ont constaté cet effet par la hausse du nombre de comptes financiers et d'actifs offshore déclarés par les contribuables depuis la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements. Par exemple, un pays d'Amérique latine a introduit l'obligation de déclarer les actifs détenus à l'étranger à partir de 2015, avant de commencer l'échange automatique de renseignements en 2017. Le nombre de contribuables à déclarer ces renseignements a fortement augmenté, passant d'environ 31 600 en 2015 à 51 000 en 2018.<sup>5</sup> Un pays européen a indiqué que le nombre de contribuables déclarant des actifs détenus à l'étranger est passé d'environ 129 000 en 2013, avant que la juridiction s'engage à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements en 2014, à plus de 325 000 en 2019.<sup>5</sup> Un autre membre a observé une multiplication par 10 des déclarations, passant d'environ 133 000 à 1 135 000 au cours de la même période.<sup>5</sup>

*Des milliards d'euros d'actifs ont été déclarés, générant des recettes à la fois sur le court terme, à travers les impôts et les pénalités associées, et sur le long terme par l'imposition continue des actifs déclarés.*

**Enquêtes en cours reposant sur les données de la norme d'échange automatique de renseignements.** À mesure qu'ils gagnent en expérience dans le rapprochement et l'analyse des données, un nombre croissant de membres du Forum mondial font état de l'ouverture d'enquêtes fiscales sur la base des données d'échange automatique de renseignements. Un pays développé a indiqué avoir collecté plus de 900 millions EUR de recettes directement attribuable à l'échange automatique de renseignements au cours de la période 2017-2019. Des pays en développement membres ont eux aussi fait part de gains, l'un d'entre eux ayant collecté près de 300 millions EUR de recettes pour la seule année 2019.<sup>5</sup>

#### **Des recettes supplémentaires partout dans le monde**

**Les progrès réalisés en matière de transparence et d'échange de renseignements ont permis d'identifier environ 107 milliards EUR de recettes supplémentaires (intérêts, impôts et pénalités)** grâce à des programmes de régularisation volontaire et des enquêtes fiscales à l'étranger. Les pays en développement ont pu collecter au moins 29 milliards EUR de recettes. Cinq pays d'Amérique latine ont notamment indiqué que les régularisations volontaires leur ont permis d'enregister 21 milliards EUR de recettes entre 2015 et 2019.<sup>5</sup> Deux pays européens ont collecté 2,5 milliards EUR pour l'un et 850 millions EUR pour l'autre entre 2017 et 2019.<sup>5</sup> Un pays en développement à faible revenu moyen a collecté 188 millions EUR en 2018.<sup>5</sup>

5. Enquête annuelle du Forum mondial 2020.

6. Cour des comptes (2017), Les régularisations d'avoirs à l'étranger gérées par le service de traitement des déclarations rectificatives (STDR), [www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-11/20171106-rapport-STDR.pdf](http://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-11/20171106-rapport-STDR.pdf).

7. 169 940 777 908 BRL, convertis au 31.12.2016 ; <https://receita.economia.gov.br/noticias/ascom/2016/novembro/programa-de-regularizacao-de-asset-brazilian-atinge-objective> (2016) ; <http://receita.economia.gov.br/noticias/ascom/2017/agosto/segunda-etapa-do-rerct-permitiu-regularizacao-de-r-4-6-bilhoes-de-ativos-no-exterior> (2017)

**La norme d'échange de renseignements sur demande a permis à elle seule la collecte d'environ 10 milliards EUR** de recettes fiscales supplémentaires. En 2018-2019, la Russie a recouvré 942 millions EUR, intérêts et pénalités inclus. Une juridiction de la région Asie-Pacifique a indiqué avoir collecté de 623 millions EUR et un autre en Amérique latine 117.4 millions EUR.<sup>5</sup> Des pays africains ont eux aussi fait part d'une hausse des recettes issues de contrôles et d'enquêtes fiscales soutenues par l'échange de renseignements sur demande, dont le Sénégal qui a recouvré 2.7 millions EUR en 2018-2019 et l'Ouganda 24.9 millions EUR depuis 2014, dont plus de 10 millions EUR en 2019.<sup>5</sup>

#### Les données disponibles pourraient ne révéler qu'une faible part des gains réels.

Environ 30 % seulement des membres du Forum mondial disposent d'outils pour assurer le suivi des recettes fiscales supplémentaires découlant de l'échange de renseignements sur demande et environ 15 % d'entre eux suivent les recettes générées par l'échange automatique de renseignements.<sup>5</sup>

#### Optimisation des coûts de mise en œuvre et de conformité

Les interminables négociations de traités sont révolues : un instrument unique donne désormais accès aux renseignements de plus de 140 juridictions. Depuis 2010, un traité multilatéral, la « Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale » (Convention multilatérale) s'est élargie à 141 juridictions créant plus de 7 700 relations bilatérales d'échange de renseignements.<sup>8</sup> Le traité a déclenché l'expansion rapide du réseau mondial de relations d'échange de renseignements. Tous les membres du Forum mondial participent à cet instrument à l'exception de 20 d'entre eux dont huit ont entamé la procédure de signature. Ce traité a éliminé la nécessité de négocier des milliers d'accords bilatéraux, minimisant ainsi les efforts administratifs requis pour créer une base juridique pour les échanges.

**Des efforts multilatéraux ont abouti à des solutions rentables pour l'échange de renseignements.** La NCD a permis l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et a été conçue de manière standardisée pour répondre aux besoins de toutes les juridictions, tout en réduisant au minimum les contraintes de conformité des institutions financières. Gérée par le Forum mondial et utilisé dans le monde entier pour divers échanges, y compris l'échange automatique de « blocs » de renseignements sur les contribuables, le Système commun de transmission (SCT) simplifie les échanges pour les juridictions participantes. Il s'agit là d'une solution rentable qui évite de mettre en place une série de solutions bilatérales, tout en faisant en sorte d'appliquer aux transmissions des normes strictes en matière de sécurité de l'information. Les usages possibles du SCT sont en train d'être élargis : à compter de 2021, le système pourra gérer d'autres types d'échanges, y compris l'échange de renseignements sur demande.

#### Assistance au renforcement des capacités à grande échelle

Le Forum mondial est devenu un géant de l'expertise technique sur la mise en œuvre des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements et offre une assistance sur mesure partout dans le monde. Cette aide comprend un soutien spécifique aux pays pour répondre aux exigences des normes internationales, renforcer le capital politique en faveur du changement, explorer des synergies dans les différentes régions et faciliter l'apprentissage entre pairs.

**La quasi-totalité des 88 pays en développement membres du Forum mondial ont tiré parti de cette aide, dont 59 juridictions en 2020.** Tout cela construit un environnement inclusif, qui est justement ce que le Forum mondial cherche à apporter. Lors de son sommet de 2010 des chefs d'État et de



8. Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, <http://www.oecd.org/fr/ctp/échange-de-renseignements-fiscaux/convention-concernant-l-assistance-administrative-mutuelle-en-matiere-fiscale.htm>.

gouvernement à Séoul, le G20 a demandé au Forum mondial d'améliorer ses travaux sur la lutte contre la fraude fiscale dans les pays en développement et d'aider à réaliser les Objectifs de développement durable, en soulignant l'étroite corrélation qui existe entre transparence fiscale et développement. près de 20 pays en développement membres ont indiqué avoir bénéficié d'un soutien d'autres acteurs,<sup>9</sup> tels que d'autres organisations internationales, souvent en collaboration ou en coordination avec le Forum mondial, donnant ainsi lieu à des synergies.

### Rétablissement des règles du jeu équitables

**Le Forum mondial a joué un rôle crucial dans la promotion de règles de jeu équitables.** Avant 2011, en raison de la couverture limitée du réseau de traités, les contribuables indiscutables pouvaient transférer leurs actifs vers des juridictions qui, à l'époque, ne participaient pas pleinement à l'échange de renseignements.<sup>10</sup> Aujourd'hui, les examens par les pairs des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements prévoient des éléments précis pour s'assurer que tous les membres aient en place un traité d'échange de renseignements, activent des relations d'échange de renseignements et au bout reçoivent des renseignements en temps utile. En outre, tout pays non-membre peut être désigné juridiction pertinente aux fins d'évaluation, ce qui contribue à assurer des règles de jeu équitables.

**Grâce à l'élargissement du réseau d'échange de renseignements, notamment par le truchement de la Convention multilatérale et l'entrée en vigueur de l'échange automatique de renseignements, la situation a évolué laissant peu de marge de manœuvre aux fraudeurs fiscaux.** C'est ce qui explique l'effondrement des dépôts bancaires détenus par des non-résidents dans des CFI, en baisse de 410 milliards USD entre 2008 et 2019.<sup>11</sup> L'entrée en vigueur de l'échange automatique de renseignements en 2017 et 2018 s'est accompagnée d'un recul marqué (22 %) des dépôts bancaires dans des CFI étrangers et d'une hausse des dépôts entre non-CFI, ce qui suggère que la baisse est attribuable à une réduction des activités offshore.<sup>11</sup> Ces chiffres donnent à penser que les contribuables replacent leurs actifs en tenant compte d'autres avantages concurrentiels et que l'écran du secret a perdu de son pouvoir d'attraction.



9. 18 des 127 juridictions qui ont répondu à l'enquête 2020 du Forum mondial.

10. Johannesen N. et Zucman G, The End of Bank Secrecy? An Evaluation of the G20 Tax Haven Crackdown, American Economic Journal: Economic Policy, 2014, 6(1): 65-91.

11. O'Reilly P., Ramirez K.P. et Stemmer M.A. (2019), "Exchange of Information and Bank Deposits in International Financial Centres", OECD Taxation Working Papers, No. 46, OECD Publishing, Paris.

## 4 | L'échange automatique de renseignements

La mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements est en bonne voie. Non seulement la quasi-totalité des juridictions qui se sont engagées à échanger des renseignements relatifs aux comptes financiers ont procédé à leurs premiers échanges, mais pour 88 % de celles qui s'y étaient engagées dès 2017 ou 2018, le cadre juridique a été jugé « en place » ou « en place, mais doit être amélioré », alors que le Forum mondial publie les premiers résultats des examens par les pairs sur l'échange automatique de renseignements. Sur un total de plus de 700 recommandations formulées, plus de 450 d'entre elles ont déjà eu une suite.

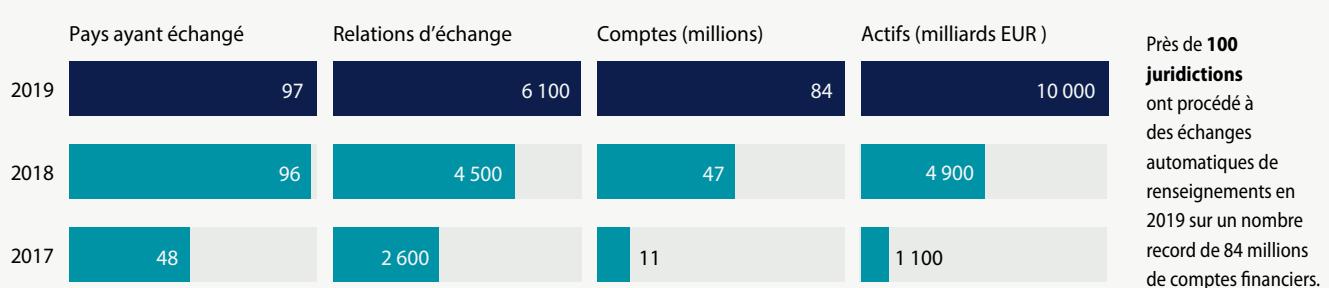


## L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS AUJOURD'HUI

### *Un accroissement des flux d'informations transfrontalières*

Près de 100 juridictions ont procédé à des échanges automatiques de renseignements en 2019 sur un nombre record de 84 millions de comptes financiers, couvrant des actifs d'un montant total de 10 000 milliards EUR. Ces chiffres connaissent un essor très important depuis 2017, l'année des premiers échanges (voir la Figure 2). La hausse en glissement annuel reflète un nombre croissant de juridictions qui se prêtent à des échanges, la portée élargie des renseignements échangés au cours de la deuxième année et des années ultérieures d'échange et la hausse du nombre de relations d'échange.

**FIGURE 2. Rapide progression de l'échange automatique de renseignements**



Ces chiffres déjà colossaux devraient encore augmenter en 2020. Au total, 105 juridictions devraient échanger des renseignements en 2020, soit trois de plus qu'en 2019. Le réseau de relations d'échange a lui aussi continué à se développer, passant de 6 100 relations fin 2019 à 7 000 aujourd'hui (soit une augmentation de 15 %).

### *Satisfaction des autorités fiscales à l'égard de la coopération*

Même à ce stade relativement précoce de la mise en œuvre, les autorités compétentes estiment en règle générale satisfaisante la qualité des données. Le taux de correspondance moyen est de 67 %, certaines juridictions obtenant plus de 85 % et un grand nombre d'entre elles présentant une trajectoire positive d'année en année, à mesure qu'elles acquièrent de l'expérience. Globalement, plus de la moitié des juridictions ont indiqué un taux de correspondance supérieur à 75 %. Par exemple, la Finlande fait état d'un taux de correspondance de 80 %, la Norvège de 86 % et les Pays-Bas de 89 %.

La plupart des membres du Forum mondial qui ont répondu à l'enquête de 2020 du Forum mondial, ont indiqué ne pas avoir rencontré de problèmes particuliers dans l'échange automatique de renseignements (57 %) et plusieurs d'entre eux ont cité la pandémie de COVID-19 comme un obstacle à des échanges efficaces qui les a concrètement affectés en 2020 (17 %). Cependant, contrairement à la norme d'échange de renseignements sur demande (voir la section suivante du présent rapport), une part plus importante des membres du forum mondial (21 %) ont cité les manques de moyens et de capacités de leur administration fiscale comme un obstacle à une application efficace de la norme d'échange automatique de renseignements.

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME D'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS EST EN BONNE VOIE

### *Résultats des examens par les pairs relatifs aux cadres juridiques*

L'examen des cadres juridiques nationaux et internationaux instaurés pour mettre en oeuvre la norme d'échange automatique de renseignements est au centre des travaux du Forum mondial depuis plusieurs années, culminant avec la publication des conclusions en 2020. Les résultats publiés en 2020 concernent les 100 juridictions qui se sont engagées à amorcer les premiers échanges automatiques de

## L'échange automatique de renseignements

renseignements en 2017 ou 2018. Le processus se déroule conformément aux Termes de référence relatifs à la norme d'échange automatique de renseignements.<sup>12</sup>

**Le Rapport d'examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers est l'aboutissement des analyses détaillées réalisées ces dernières années.** Il comprend les conclusions générales qui indiquent dans quelle mesure chaque juridiction est dotée des cadres juridiques nécessaires pour mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements,<sup>13</sup> à savoir :

- a. Les cadres juridiques internes en place pour mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements visant à exiger des institutions financières d'exécuter les procédures de diligence raisonnable et de déclaration requises (Exigence principale n°1, ci-après « CR1 »), et
- b. Les cadres juridiques internationaux pour échanger des renseignements, y compris pour déterminer si les juridictions ont des relations d'échange en vigueur avec l'ensemble des partenaires appropriés et intéressés<sup>14</sup> (Exigence principale n°2, ci-après « CR2 »).

**Les examens par les pairs ont conclu à un très haut niveau de conformité des cadres juridiques instaurés pour mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements** (voir l'Annexe A). La quasi-totalité (98) des 100 juridictions qui se sont engagées à amorcer des échanges en 2017 ou 2018 ont adopté un cadre juridique international qui est pleinement conforme aux Termes de référence de la norme d'échange automatique de renseignements, et la très grande majorité d'entre elles (88) disposent d'un cadre juridique interne qui a été jugé « en place » ou « en place, mais doit être amélioré » (voir la Figure 3).

Figure 3. Répartition des évaluations des cadres juridiques des 100 premières juridictions engagées dans l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers

**La conclusion générale « en place » a été émise pour la majorité (54 sur 100) des juridictions.** Ces juridictions sont donc dotées d'un cadre juridique interne (CR1) et d'un cadre juridique international (CR2) qui sont parfaitement conformes aux Termes de référence de la norme d'échange automatique de renseignements. Cela atteste du très haut niveau de conformité avec la norme d'échange automatique de renseignements.

**La conclusion générale « en place, mais doit être amélioré » a été formulée pour 34 autres juridictions.** En effet, bien que leur cadre juridique international (CR2) soit « en place », le rapport contient une ou plusieurs recommandations les invitant à modifier leur cadre juridique interne afin de le mettre pleinement en conformité avec les Termes de référence relatifs à l'échange automatique de renseignements. Ce résultat atteste lui aussi d'un bon niveau de conformité avec la norme d'échange automatique de renseignements.

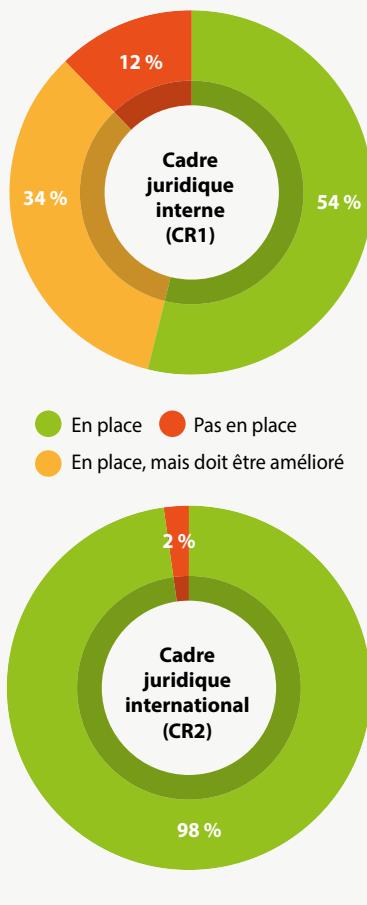
12. Termes de référence relatifs à la norme d'échange automatique de renseignements : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/aeoi-terms-of-reference.pdf>.

13. L'examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers 2020 : [https://www.oecd-ilibrary.org/taxation/peer-review-of-the-automatic-exchange-of-financial-account-information-2020\\_175eeff4-en](https://www.oecd-ilibrary.org/taxation/peer-review-of-the-automatic-exchange-of-financial-account-information-2020_175eeff4-en).

14. Toutes les juridictions souhaitant recevoir des renseignements et répondant aux normes attendues en matière de confidentialité et de protection des données.

**88 % des juridictions qui se sont engagées à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers à partir de 2017 ou 2018 disposent de cadres juridiques jugés « En place » ou « En place, mais doit être amélioré ».**

**FIGURE 3. Répartition des évaluations des cadres juridiques des 100 premières juridictions engagées dans l'échange automatique**



**La conclusion générale « pas en place » a été émise pour les 12 juridictions restantes.** Dix d'entre elles ont mis en place un cadre juridique interne qui répond à bon nombre des exigences, mais comporte également des lacunes jugées suffisamment importantes pour porter atteinte à l'application de la norme d'échange automatique de renseignements. Les deux dernières juridictions n'ont pas encore mis en place de cadre juridique interne (autrement dit, elles n'ont pas encore mis en vigueur la législation et les dispositions d'application nécessaires intégrant les procédures de diligence et de déclaration).

### **Efficacité dans la pratique**

En 2020, le Forum mondial a amorcé les examens par les pairs de l'efficacité de la mise en œuvre en pratique de la norme d'échange automatique de renseignements par les 100 premières juridictions. Afin de réaliser pleinement les avantages potentiels de la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements, il faut non seulement que les cadres juridiques soient en place mais que la norme fonctionne efficacement dans la pratique. Cela implique de réaliser une analyse détaillée des cadres en place pour assurer le respect par les institutions financières des exigences et des contributions apportées par les pairs sur l'exhaustivité et l'exactitude des informations reçues. Le Forum mondial devrait en publier les résultats finaux en 2022.<sup>15</sup>

### **Évaluations relatives à la confidentialité et à la protection des données**

La confidentialité et la protection adéquates des renseignements échangés sont essentielles à la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements. Toutes les juridictions sont évaluées par leurs pairs avant d'échanger afin de s'assurer que les administrations fiscales qui ont l'intention de participer à la norme d'échange automatique de renseignements ont pris les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la protection des renseignements à échanger. En outre, en 2020, le Forum mondial a commencé à effectuer des évaluations post-échange des juridictions participant à la norme d'échange automatique de renseignements afin de faire examiner par les pairs les dispositions effectivement en place pour traiter et utiliser les données échangées. À mesure que de nouvelles juridictions se livrent à des échanges, le Forum mondial continue d'entreprendre des évaluations préalables à ceux-ci.

## **MODIFICATIONS PROVOQUÉES PAR L'ÉVALUATION DES CADRES JURIDIQUES**

### **Les examens par les pairs du Forum mondial ont entraîné des améliorations significatives apportées aux cadres juridiques.**

Au total, 64 juridictions ont procédé à des modifications en réponse aux recommandations formulées par le Forum mondial visant à rendre conformes à la norme d'échange automatique de renseignements leurs cadres de diligence raisonnable, de déclaration et d'application. De nombreuses juridictions ont remédié à ces problèmes dès qu'ils ont été soulevés, avant même que les examens ne soient terminés et les recommandations formulées. Sur un total de plus de 700 recommandations formulées dans le cadre de l'examen par les pairs, plus de 450 d'entre elles ont déjà mises en œuvre.

**Les aspects suivants de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements ont été améliorés :**

- **Procédures de diligence raisonnable.** La plupart des juridictions ont fortement amélioré le cahier des charges des procédures de diligence raisonnable, domaine le plus courant où des recommandations ont été formulées. Près de 80 % des recommandations initiales formulées dans ce domaine ont été mises en œuvre.

**64 juridictions ont procédé à des modifications de leurs cadres juridiques en réponse aux recommandations formulées par le Forum mondial.**

15. Publication initialement prévue en 2021, reportée compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontées les juridictions en raison de la pandémie mondiale.

## L'échange automatique de renseignements

- **Définitions des institutions financières déclarantes et des comptes financiers déclarables.** Des progrès notables ont également été accomplis pour résoudre les lacunes dans la définition de la portée des institutions financières déclarantes et des comptes financiers déclarables, notamment en veillant à ce que les exclusions propres à des juridictions soient alignées sur celles autorisées en vertu de la norme. Environ 50 % des recommandations concernant les définitions et les exclusions ont été mises en œuvre.
- **Exécution des obligations de diligence raisonnable et de déclaration.** Des progrès ont également été accomplis pour combler les lacunes constatées dans les cadres juridiques qui sont nécessaires pour soutenir l'exécution des obligations de diligence raisonnable et de déclaration. Bien que ces lacunes puissent nécessiter des modifications plus substantielles à apporter aux cadres juridiques, les juridictions ont déjà mises en œuvre près de 40 % des recommandations formulées.

**D'autres modifications sont attendues dans l'avenir, les retards du processus législatif de certaines juridictions étant attribués directement aux effets de la pandémie de COVID-19.** Le Forum mondial continuera d'évaluer toutes les modifications éventuelles apportées aux cadres juridiques des juridictions pour pouvoir mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements et publiera en conséquence des analyses et conclusions actualisées.

## NOUVEAUX ENGAGEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

Dans le cadre du processus d'engagement initial lancé en 2014,<sup>16</sup> près de 100 juridictions se sont engagées à échanger dès 2017 ou 2018, y compris certains pays en développement qui n'étaient pas tenus de respecter un délai spécifique mais qui l'ont fait spontanément.

**Pratiquement toutes les juridictions qui se sont engagées à réaliser les premiers échanges dès 2017 ou 2018 ont tenu leur promesse.**

Seules deux d'entre elles : Sint Maarten et Trinité-et-Tobago, tardent à mettre en place les cadres juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements. Deux autres juridictions : Dominique et Niue sont dotées des cadres juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements mais n'ont pas pris les mesures techniques pour effectuer des échanges. La pleine efficacité de la norme d'échange automatique de renseignements suppose que des règles du jeu équitables soient établies et que le Forum mondial continue de travailler étroitement avec des juridictions pour les aider à tenir leurs engagements.

*Pratiquement toutes les juridictions qui se sont engagées à réaliser les premiers échanges dès 2017 ou 2018 ont tenu leur promesse. Les engagements pour l'après-2019 sont également respectés.*



16. En 2014, tous les membres du Forum mondial, en dehors des pays en développement qui ne sont pas des centres financiers, ont été invités à mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements, à amorcer les premiers échanges de renseignements en 2017 ou 2018 et à ce que des échanges aient lieu avec « tous les partenaires concernés intéressés ».

**Plus d'une douzaine de juridictions se sont engagées spontanément à effectuer des premiers échanges en 2019 et au-delà.** Cette année, le Maroc et le Kenya se sont engagés à amorcer des échanges en 2022 et la Géorgie en 2023 (voir le **Tableau 1**).

**Les engagements pour l'après-2019 sont eux aussi respectés.** Les deux juridictions qui s'étaient engagées à réaliser leurs premiers échanges en 2019 ont tenu leurs promesses (le Ghana et le Koweït). Plusieurs juridictions qui se sont engagées à échanger en 2020, à savoir le Nigéria, Oman et le Pérou, sont en bonne voie pour tenir leurs engagements. Le cadre juridique de ces juridictions fera l'objet d'un examen en temps opportun.

**TABLEAU 1. Échange automatique de renseignements : État des engagements<sup>a</sup>**

Année prévue pour les premiers échanges	Juridiction
2017	Afrique du Sud, Allemagne, Anguilla, Argentine, Belgique, Bermudes, Bulgarie, Chypre <sup>b</sup> , Colombie, Corée, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, îles Caïmanes, îles Féroé, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Montserrat, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Seychelles, Slovénie, Suède
2018	Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Aruba, Australie, Autriche, Azerbaïdjan <sup>c</sup> , Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Curaçao, Dominique <sup>c</sup> , Émirats arabes unis, Grenade, Groenland, Hong Kong (Chine), îles Cook, îles Marshall, Indonésie, Israël, Japon, Liban, Macao (Chine), Malaisie, Maurice, Monaco, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue <sup>d</sup> , Pakistan <sup>c</sup> , Panama, Qatar, Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin <sup>d</sup> , Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Singapour, Suisse, Trinité-et-Tobago <sup>d</sup> , Turquie, Uruguay, Vanuatu
2019	Ghana <sup>c</sup> et Koweït <sup>f</sup>
2020	Nigéria <sup>c</sup> , Oman <sup>e</sup> , et Pérou <sup>c</sup>
2021	Albanie <sup>c</sup> , Équateur <sup>c</sup> , Kazakhstan <sup>f</sup> , Maldives <sup>c</sup>
2022	Kenya <sup>c</sup> , Maroc <sup>c</sup>
2023	Géorgie <sup>c</sup> , Jordanie <sup>f</sup> , Monténégro <sup>f</sup> , Thaïlande <sup>f</sup>

a. Les États-Unis procèdent depuis 2015 à l'échange automatique de renseignements en application de la loi FATCA et ont conclu à cette fin des accords intergouvernementaux (AIG) avec d'autres juridictions. Les AIG fondés sur le modèle 1A reconnaissent la nécessité pour les États-Unis d'aboutir à des niveaux équivalents de réciprocité des échanges automatiques de renseignements avec les juridictions partenaires. Ils comprennent également un engagement politique de poursuivre le processus d'adoption de réglementations et de promouvoir et soutenir des législations appropriées permettant d'assurer de tels niveaux équivalents de réciprocité des échanges automatiques de renseignements.

b. Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

c. Pays en développement dépourvus de centre financier auxquels il n'a pas été demandé de commencer les échanges à une date précise, mais qui l'ont fait spontanément.

d. Ces juridictions n'ont pas encore procédé à de premiers échanges.

e. Pays développés ayant rejoint le Forum mondial après le lancement du processus d'engagement en 2014. Ces pays ont donc été invités à s'engager à respecter un calendrier spécifique au moment de leur adhésion.

f. La Jordanie, le Kazakhstan, le Monténégro et la Thaïlande ont été évalués par le Forum mondial pour déterminer s'il s'agissait de juridictions pertinentes aux fins de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements, et auraient été tenues, en l'occurrence, de s'engager à procéder aux échanges au titre de cette norme selon un calendrier spécifique. Ces juridictions se sont toutefois engagées volontairement à mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements.

# 5 | L'échange de renseignements sur demande

La performance des juridictions quant à la mise en œuvre de la norme sur l'échange de renseignements sur demande reste forte, 86 % des juridictions réévaluées dans le cadre du second cycle ayant obtenu une notation globale satisfaisante (« Conforme » ou « Conforme pour l'essentiel »). Près de la moitié des membres du Forum mondial ont jusqu'à présent été évalués dans le cadre du second cycle, dont 20 d'entre eux en 2020. Les juridictions soumises à un contrôle

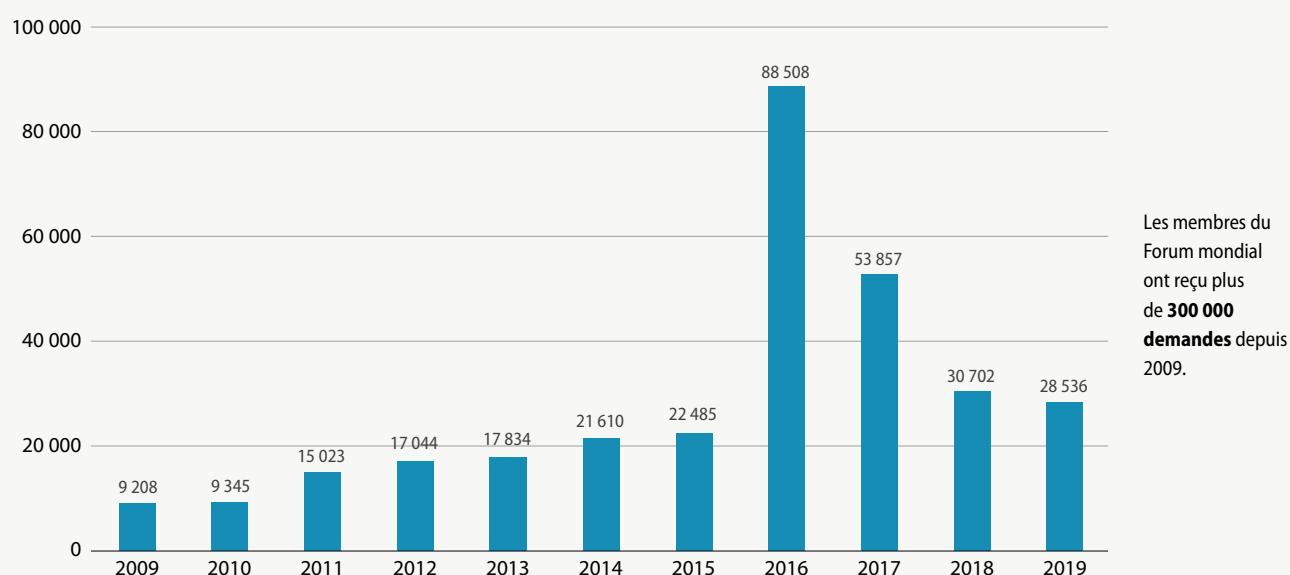


## L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE AUJOURD'HUI

### **Accroissement des flux d'informations transfrontaliers**

Les membres du Forum mondial ont reçu plus de 300 000 demandes depuis 2009 (voir la Figure 4). En 2009, les juridictions membres du Forum mondial ont rapporté un total de 9 208 demandes entrantes. Ce chiffre global est passé à 30 702 en 2018 et 28 536 en 2019. Certaines juridictions, notamment de nombreux centres financiers internationaux, qui ne recevaient aucune demande ou peu de demandes, en reçoivent maintenant des dizaines, des centaines ou des milliers. Le Luxembourg a par exemple reçu 242 demandes en 2009 et 1 114 demandes en 2019.

**FIGURE 4. Nombre de demandes reçues, 2009-2019**



**Note :** le graphique est basé sur les chiffres communiqués par les membres du Forum mondial dans le cadre de l'enquête 2020 du Forum mondial (127 membres y ont répondu). Il convient de noter que les méthodes utilisées par les juridictions pour le comptage des demandes diffèrent : pour 62 % des juridictions, chaque lettre constitue une demande indépendamment du nombre de contribuables, pour 24 % des juridictions, chaque contribuable mentionné dans la demande est traité comme une demande distincte et les 14 % restants utilisent d'autres méthodes.

**Conjointement aux demandes individuelles, les juridictions ont de plus en plus recours aux demandes de groupe.** Les demandes de groupe leur permettent de solliciter des informations sur des contribuables non individuellement identifiés mais présentant certaines caractéristiques en commun, par exemple, un compte dans une banque étrangère donnée. Tandis qu'en 2009 les membres du Forum mondial ne recevaient qu'un nombre restreint de demandes de groupe, les chiffres les plus récents s'élèvent à plusieurs centaines en 2018 et 2019. Etant donné que certaines de ces demandes impliquent des milliers de contribuables, l'impact sur les statistiques d'échange est plus important. Le pic de demandes en 2016 et 2017 est notamment dû à ce type de demandes lorsque l'on comptabilise le nombre de personnes concernées.

### **Satisfaction des autorités fiscales à l'égard de la coopération**

Nonobstant le volume croissant d'échanges de renseignements sur demande, le temps de réponse s'est également amélioré. Dans le cadre du second cycle d'examen par les pairs des échanges de renseignements sur demande, 68 % des demandes obtiennent une réponse dans un délai de 180 jours. Environ 82 % des demandes sont traitées dans un délai d'un an, et seulement 8 % environ prennent plus d'un an. Les juridictions les plus performantes, celles dont les pratiques en matière d'échange de renseignements ont été jugées « Conformes », répondent en moyenne à 84 % des demandes dans un délai de 180 jours.

## L'échange de renseignements sur demande

**Les renseignements sollicités sont obtenus dans 99 % des cas, ce qui témoigne de la haute efficacité de la coopération internationale et des progrès en matière de transparence.** Au cours du second cycle d'examens, plus de 90 % des demandes ont obtenu une réponse, moins de 5 % étaient en cours de traitement à la date de l'évaluation, et 1 % des demandes a été annulé par la juridiction dont elles émanait. Les 3 % restants n'ont pas obtenu de réponse, avec environ 2 % refusées pour des raisons valides, et dans seulement 1 % des cas la juridiction concernée n'a pas apporté de réponse.

**Les améliorations relatives à la coopération s'inscrivent dans un processus de développement plus étendu,** opéré dans les domaines de la communication avec les partenaires et de l'organisation des échanges de renseignements localement. La plupart des juridictions ont établi des unités dédiées et introduit des procédures spéciales visant à assurer une coopération efficace, notamment sur la base des recommandations établies par le Forum mondial dans le cadre de l'examen par les pairs en matière d'échange de renseignements sur demande et souvent à l'aide de son assistance technique. Par exemple, le nombre de juridictions ayant une unité dédiée à l'échange de renseignements sur demande en Afrique est passé de cinq en 2014 à 20 en 2019.<sup>17</sup>

**Les autorités compétentes sont généralement satisfaites de la coopération de leurs partenaires.** En 2020, la majorité des membres du Forum mondial, parmi ceux qui ont répondu à l'enquête 2020 du Forum, a déclaré ne rencontrer aucune difficulté particulière dans l'échange de renseignements sur demande (près de 60 %). L'obstacle à l'efficacité des échanges de renseignements sur demande le plus souvent mentionné, et qui a affecté les juridictions membres cette année, est la pandémie de COVID-19 (18 %) et l'insuffisance de ressources et de moyens de l'administration fiscale (11 %). Seule une faible proportion de juridictions a fait référence à d'autres facteurs, liés à des lacunes dans la mise en place de la norme sur l'échange de renseignements sur demande, comme l'indisponibilité des informations localement et l'insuffisante capacité d'accès des autorités compétentes aux informations (6 %), la qualité insatisfaisante des demandes entrantes et/ou d'autres problèmes de communication avec la juridiction à l'origine de la demande (6 %).

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE RESTE SOLIDE

**Près de la moitié des membres du Forum mondial (78 sur 161) ont maintenant été évalués dans le cadre du second cycle d'examen par les pairs sur l'échange de renseignements sur demande, et les résultats sont généralement très bons :** 86 % des juridictions ont obtenu une notation globale satisfaisante (« Conforme » ou « Conforme pour l'essentiel »), 11 % ont été jugées Partiellement conformes et 3 % Non conformes (voir la **Figure 5**).

**En 2020, 17 nouveaux rapports ont été adoptés, et trois autres doivent être finalisés d'ici la fin de l'année :**

- 12 juridictions se sont vu attribuer une notation globale « Conforme pour l'essentiel », comme Brunei Darussalam, le Chili, la Chine, Gibraltar, la Grèce, la Corée, Macao (Chine), la Suisse et l'Uruguay. Trois juridictions ayant été notées pour la première fois cette année ont également réussi à obtenir la notation globale « Conforme pour l'essentiel » (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou et Tunisie).
- Cinq juridictions ne sont pas parvenues à atteindre un niveau de mise en œuvre satisfaisant de la norme, avec comme notations globales « Partiellement conforme » (la Barbade, le Libéria, Malte et les Seychelles) et « Non conforme » (Anguilla). Ces notes résultent principalement de lacunes identifiées dans la supervision et l'application des lois et règlementations essentielles à l'efficacité des échanges de renseignements sur demande.

17. Forum mondial (2020), « Transparence fiscale en Afrique 2020 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique pour 2019 », <http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Transparence-Fiscale-en-Afrique-2020.pdf>.

## CHANGEMENTS DÉCLENCHÉS PAR LE PROCESSUS D'EXAMEN PAR LES PAIRS

**Les juridictions s'avèrent plus performantes au deuxième cycle.** Le Forum mondial a produit jusqu'ici 204 rapports d'examen par les pairs sur l'échange de renseignements sur demande, dont 124 rapports de premier cycle (2010-2016) et 80 rapports de second cycle (2016 à aujourd'hui). La comparaison entre ces deux cycles montre que des progrès significatifs malgré le renforcement des exigences de la norme, notamment avec l'instauration de l'exigence d'assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs: 27 % des juridictions ont amélioré leur notation au second cycle et 51 % l'ont maintenue au même niveau.

### L'étendue des améliorations n'est pas toujours reflétée par la notation globale.

Dans de nombreux cas, les juridictions ont œuvré à la correction des déficiences réglementaires identifiées lors du premier cycle, mais elles ont reçu de nouvelles recommandations, par exemple pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre des nouvelles règles introduites en vue de répondre aux recommandations précédentes du Forum mondial. En outre, le second cycle comprend une nouvelle exigence visant à assurer la disponibilité et l'accès aux données relatives aux bénéficiaires effectifs, qui a engendré de nouvelles problématiques et une baisse relative de la notation, dans son ensemble ou individuellement au niveau des éléments, pour de nombreuses juridictions.

### Les juridictions évaluées ont déclaré que plus de 90 % des recommandations

sont « mises en œuvre » ou « en cours de mise en œuvre ». Le processus de suivi annuel<sup>18</sup>, qui permet aux juridictions de signaler d'elles-mêmes toute mesure prise suite aux recommandations qui leur ont été faites, montre que ces juridictions continuent de progresser vers une meilleure mise en œuvre de la norme sur l'échange de renseignements sur demande. En 2020, 76 juridictions ont réalisé des rapports de suivi. Sur les 559 recommandations, 282 ont été déclarées comme étant « mises en œuvre », 235 comme étant « en cours de mise en œuvre », et seulement 42 comme étant « non mises en œuvre ». Douze juridictions ont signalé avoir mis en œuvre l'ensemble des recommandations.

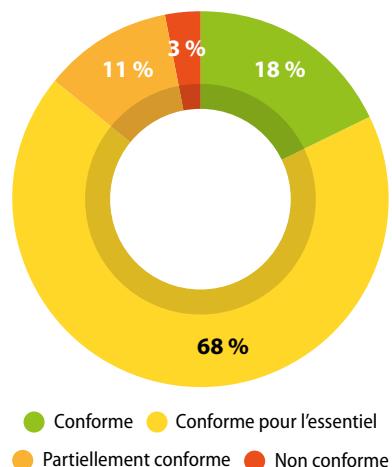
### De nombreux obstacles à l'efficacité de l'échange de renseignements sur demande ont été levés :

- **Le secret bancaire.** 67 juridictions ont aboli le secret bancaire vis-à-vis des autorités fiscales. Après les changements au Guatemala, seules deux juridictions conservent le secret bancaire.<sup>19</sup> Les changements ont principalement eu lieu au premier cycle, et aucune lacune en matière de secret bancaire n'a été identifiée au second cycle.
- **La propriété.** L'accès aux renseignements relatifs à la propriété et à l'identité a été considérablement amélioré. Les actions au porteur, l'un des principaux instruments de dissimulation de la propriété, ont été abolies ou modifiées dans de très nombreux cas pour permettre l'identification des propriétaires. Près de 50 juridictions ont supprimé les actions au porteur ou introduit depuis 2009 des mécanismes adéquats de conservation ou autres. Parmi les juridictions identifiées comme ayant des mécanismes inadéquats pour l'identification des propriétaires, ou qui permettaient la détention d'actions au porteur au moment de leur examen par les pairs, 22 ont déclaré en 2020 que la recommandation était soit « mise en œuvre », soit « en cours de mise en œuvre ».

18. Suite à la publication de son rapport sur l'échange de renseignements sur demande, chaque juridiction examinée doit communiquer un rapport de suivi dans lequel. Pour chaque recommandation formulée dans le rapport, elle doit indiquer si celle-ci a été mise en œuvre et de quelle manière. Chaque année, une fois les rapports de suivi reçus, une analyse détaillée est réalisée et présentée au Groupe d'examen par les pairs du Forum mondial. Une analyse quantitative des réponses est également menée afin d'identifier les cas où la mise en œuvre des recommandations stagne pendant trois ans ou plus, ainsi que les cas où des réponses inadéquates ont été apportées à la mise en pratique de la norme. Chaque juridiction bénéficie de retours d'informations personnalisés.

19. Kazakhstan, Trinité-et-Tobago. L'abolition du secret bancaire au Guatemala a été signalée par ce pays et doit encore être examinée par le Forum mondial.

**FIGURE 5.**  
**Examen par les pairs relatif à l'échange de renseignements sur demande : Notations attribuées dans le cadre du second cycle**



## L'échange de renseignements sur demande

- **Les registres comptables.** La majorité des membres du Forum mondial présentaient des défaillances quant à la disponibilité de registres comptables, notamment près de 30 juridictions pour lesquelles le cadre juridique avait été jugé « Pas en place » au premier cycle. Les lacunes dans les lois ont été corrigées par la quasi-totalité d'entre elles. La priorité dans le cadre du second cycle, est de s'assurer que la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions est efficacement supervisée et appliquée.

**L'exigence relative au bénéficiaire effectif, qui a été incorporée à la norme sur l'échange de renseignements sur demande en 2016,**

s'avère être l'un des éléments importants des changements déclenchés par le second cycle. Un tiers des recommandations totales (213 sur 651) émises au second cycle de l'examen par les pairs en matière d'échange de renseignements sur demande vise à s'assurer de la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs des entités et comptes bancaires concernés. Le processus de suivi annuel indique qu'une vaste majorité de juridictions travaille actuellement sur les recommandations reçues : près de 40 % de ces recommandations ont été déclarées comme étant « mises en œuvre » et plus de 50 % comme « en cours de mise en œuvre ».

*Avec plus de 200 recommandations émises, l'exigence relative au bénéficiaire effectif, qui a été incorporée à la norme sur l'échange de renseignements sur demande en 2016, s'avère être l'un des éléments importants des changements déclenchés par le second cycle.*

## UN CALENDRIER D'EXAMEN PAR LES PAIRS ADAPTÉ

**Le calendrier des examens par les pairs concernant l'échange de renseignements sur demande a dû être modifié.** En raison de la pandémie de COVID-19, les visites sur place ont dû être suspendues depuis mars. Les rapports adoptés cette année portent sur les examens pour lesquels les visites sur place ont pu être conduites avant les restrictions sur les déplacements. Le lancement de nouveaux examens par les pairs sur l'échange de renseignements sur demande a également été interrompu pendant neuf mois en 2020, et les modifications du calendrier ont été décidées en mai et en octobre. Ce lancement de nouveaux examens par les pairs devrait reprendre fin 2020, et le Forum mondial œuvre à l'adaptation de ses méthodes de travail aux contraintes imposées par la pandémie, sans compromettre la solidité du processus. Le calendrier à jour est disponible sur le site du Forum mondial.<sup>20</sup>

## NOUVELLE JURIDICTION PERTINENTE IDENTIFIÉE

**En 2020, après avoir analysé en détail la situation du Nicaragua, le Forum mondial a conclu que ce pays devait être considéré comme juridiction pertinente** dans le cadre de son travail. Par conséquent, le Nicaragua va être invité à rejoindre le Forum mondial, et un examen en matière d'échange de renseignements sur demande va être programmé. En outre, le Groupe d'examen par les pairs sur l'échange automatique de renseignements va discuter de la pertinence de cette juridiction aux fins d'échange automatique de renseignements.

20. Forum mondial, « Échange de renseignements sur demande : calendrier du second cycle d'évaluations 2016-2023 » [www.oecd.org/tax/transparency/documents/calendrier-des-examens.pdf](http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/calendrier-des-examens.pdf).

## 6 | Renforcement des capacités

De nombreux pays en développement ont été durement touchés par la pandémie. Le potentiel de mobilisation des recettes de la transparence est ainsi devenu plus qu'essentiel et les membres ont manifesté un besoin accru de renforcement des capacités. En réponse à cette forte demande, le Forum mondial a consolidé ses outils pour soutenir les membres à distance.





## Renforcement des capacités

Les normes sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements sont des instruments précieux pour les pays dans la lutte contre l'évasion fiscale et autres flux financiers illicites, et, à terme, pour la mobilisation des recettes publiques. Cet outil est essentiel pour les pays en développement, souvent confrontés à des difficultés particulièrement importantes quant aux flux financiers illicites. De plus, leurs besoins en termes de développement des capacités sont plus prononcés s'ils veulent tirer pleinement parti de la coopération entre administrations fiscales. La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces besoins, tout en complexifiant la conduite d'activités de renforcement des capacités (c'est-à-dire l'assistance technique et la formation).

Lorsqu'il est devenu impossible de mener les activités de renforcement des capacités en présentiel, en raison des restrictions sur les déplacements et autres, le Forum mondial a réagi prestement en élaborant un plan d'action visant à consolider ses outils de soutien à distance de ses membres. La majeure partie du travail a pu se poursuivre à distance, permettant ainsi aux pays en développement, qui représentent aujourd'hui la majorité des membres du Forum mondial (voir la **Figure 6**), de progresser et de tirer parti de l'échange de renseignements sur demande et de l'échange automatique de renseignements.

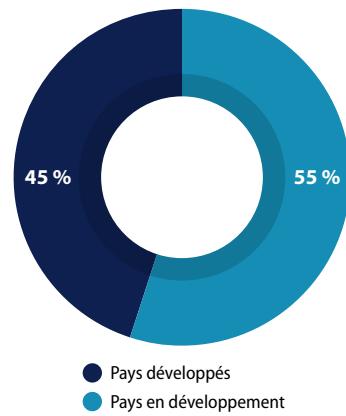
## PROGRESSION DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE

L'engagement politique en faveur de l'agenda de la transparence reste fort dans les juridictions et au régional. En 2020, les engagements de haut niveau se sont traduits par :

- **Une augmentation du nombre des membres du Forum mondial**, avec l'adhésion de trois nouveaux pays (le Mali, les Palaos et le Viet Nam), totalisant ainsi 161 membres ;
- **Une augmentation du nombre de participants à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale** (la Convention multilatérale), 11 juridictions l'ayant signé<sup>21</sup> et 7 juridictions l'ayant ratifiée<sup>22</sup>, totalisant ainsi 141 juridictions participantes ;
- **Une augmentation du nombre de pays engagés à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements**, le Maroc et le Kenya s'étant engagés à débuter les échanges en 2022 et la Géorgie en 2023, totalisant ainsi 115 juridictions engagées à participer aux échanges d'ici 2023.

Les initiatives régionales ont suscité des engagements politiques supplémentaires en 2020 (voir le **Tableau 2**).

FIGURE 6.  
Membres du Forum mondial



21. Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cabo Verde, Eswatini, Jordanie, Mongolie, Namibie, Oman, Togo et Thaïlande.

22. Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Kenya, Mongolie, Monténégro et Oman.

TABLEAU 2. Initiatives régionales du Forum mondial

Initiative Afrique
<p>Lancée en 2014, l'Initiative Afrique se concentre sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● (i) Accroître la sensibilisation et l'engagement politique en Afrique. En 2020, le Forum mondial a renforcé son partenariat avec la Commission de l'Union africaine. En outre, sept pays africains ont signé la Déclaration de Yaoundé<sup>23</sup>, un appel à soutenir l'agenda de la transparence fiscale en Afrique, totalisant ainsi 30 juridictions africaines signataires ; et</li> <li>● (ii) Développer les capacités des pays africains en vue de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements. Cette année, 15 pays africains ont bénéficié d'un programme d'accompagnement, un programme complet offert aux nouveaux membres, et 20 autres juridictions d'Afrique ont pu profiter d'une assistance sur mesure pour répondre à leurs besoins spécifiques.</li> </ul> <p><b>Le rapport Transparence fiscale en Afrique 2020</b>, lancé virtuellement avec la Commission de l'Union africaine et le Forum africain sur l'administration fiscale en juin 2020, présente les progrès significatifs réalisés par les pays africains et les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre des normes en matière de transparence fiscale.<sup>24</sup></p> 
<p>Par exemple, la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements, même si elle reste limitée sur le continent, est en pleine progression : le Nigéria devrait débuter les échanges en 2020, et le Kenya et le Maroc se sont engagés à le faire à partir de 2022, ce qui porte à sept le nombre de pays africains mettant en œuvre l'échange automatique de renseignements. En outre, quatre autres juridictions africaines (Cameroun, Sénégal, Tunisie et Ouganda) bénéficient d'une assistance visant à les aider à déterminer un calendrier pratique de lancement des échanges.</p> <p>En septembre 2020, les membres africains ont convenu du renouvellement de l'Initiative pour une période de trois ans (2021-2023), d'une nouvelle gouvernance et d'un programme de travail.</p>
L'Initiative latino-américaine
<p>La <i>Déclaration de Punta Del Este</i>, signée par huit ministres des Finances d'Amérique Latine en novembre 2018, vise à renforcer le consensus régional sur le recours à des approches gouvernementales intégrées pour lutter contre la fraude fiscale et la corruption en Amérique du Sud, et à donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre à grande échelle des normes édictées par le Forum mondial dans la région.</p> <p>Depuis 2018, cinq nouvelles juridictions ont signé la Déclaration<sup>25</sup>, portant ainsi à 13 le nombre de signataires. L'élargissement de ce réseau et le partenariat avec le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), la Banque interaméricaine de développement (IDB) et le Groupe de la Banque mondiale (WBG) permettent d'assurer une plus grande collaboration régionale et de renforcer l'impact de la transparence fiscale en Amérique latine.</p> <p>En novembre 2020, les signataires de la <i>Déclaration de Punta del Este</i> ont adopté un plan de travail pour les trois années à venir, ainsi qu'un cadre de gouvernance.</p>
L'Initiative du Pacifique
<p>Afin de soutenir les efforts des juridictions du Pacifique pour la mise en œuvre graduelle des normes en matière de transparence fiscale visant à empêcher la fraude fiscale et à renforcer la mobilisation des recettes publiques, une nouvelle initiative a été lancée en octobre 2020, en coopération avec la Banque asiatique de développement (ADB), l'Association des administrations fiscales des îles du Pacifique (PITAA) et d'autres partenaires<sup>26</sup>. Par ailleurs, le Forum mondial, la Banque asiatique de développement et le Groupe de la Banque mondiale apportent une assistance aux juridictions du Pacifique dans leur adhésion à la Convention multilatérale, dans l'analyse de leurs cadres juridiques et dans la gestion de la sécurité de l'information (ISM).</p>

23. Cabo Verde, Djibouti, Égypte, Eswatini, Kenya, Maroc et Tunisie. La Déclaration de Yaoundé et la liste des signataires sont disponibles à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/declaration-de-yaounde.htm>.

24. Forum mondial (2020), « Transparence fiscale en Afrique 2020 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique pour 2019 », <http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Transparence-Fiscale-en-Afrique-2020.pdf>.

25. Brésil, Costa Rica, République dominicaine, Guatemala et Honduras. La Déclaration de Punta del Este et la liste des signataires est disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/punta-del-este-declaration.htm>.

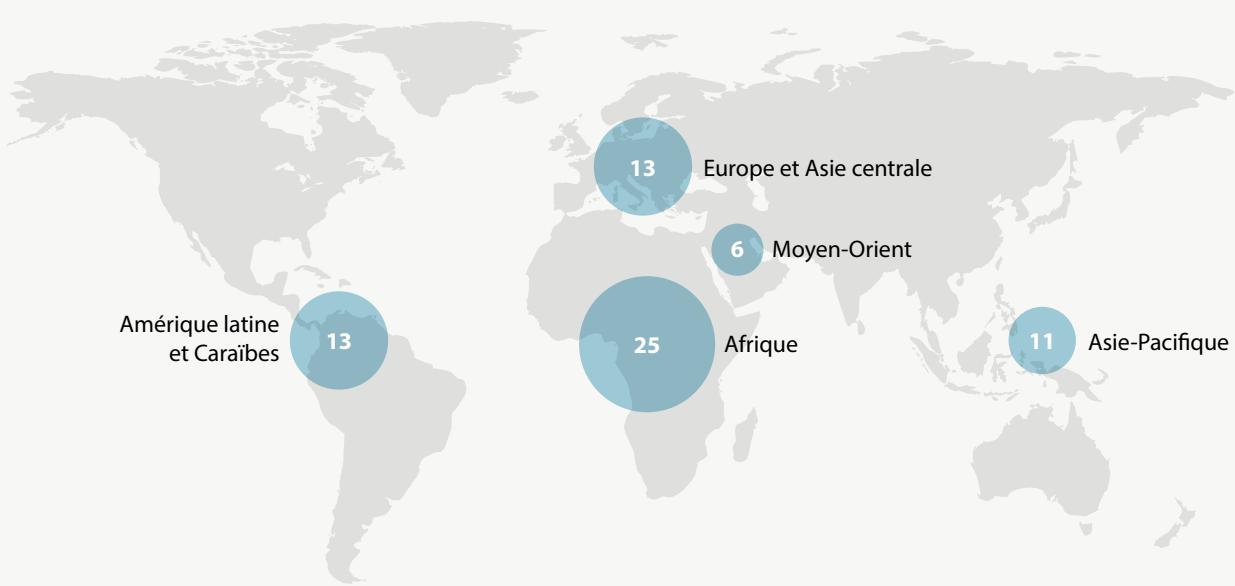
26. OCDE, Groupe de la Banque mondiale, Australie et Nouvelle-Zélande.

### ÉLABORATION DE NOUVEAUX OUTILS

#### Assistance technique spécifique à chaque pays

En 2020, 68 pays ont bénéficié d'une assistance technique, dont 59 pays en développement (voir la Figure 7), ce qui marque une nette augmentation par rapport à 2019. Le niveau de satisfaction, noté 4,5 sur 5, est élevé.

**FIGURE 7. Nombre de juridictions actuellement supportées par le secrétariat du Forum mondial, par région (décembre 2020)**



En 2020, 30 programmes complets de renforcement des capacités (programmes d'accompagnement proposés aux nouveaux membres se sont poursuivis, ainsi que 38 programmes d'assistance sur mesure aux pays, fournis à la demande pour faciliter la bonne mise en œuvre des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements. Ces programmes ont été principalement réalisés à distance et par visioconférence :

- 31 membres ont bénéficié d'une assistance pour la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements, dont 29 sur la gestion de la sécurité de l'information et trois sur l'utilisation efficace des données provenant de l'échange automatique. Cela comprend l'assistance fournie dans le cadre de six projets pilotes d'échange automatique de renseignements actuellement en cours.<sup>27</sup>
- 52 membres ont bénéficié d'une assistance pour la mise en œuvre de l'échange de renseignements sur demande, dont 43 sur la disponibilité des renseignements relatifs aux bénéficiaires effectifs.

**Ce travail a porté ses fruits.** Par exemple, plusieurs juridictions ayant bénéficié d'une assistance technique (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou et Tunisie) ont obtenu la notation « Conforme pour l'essentiel » concernant la norme sur l'échange de renseignements sur demande en avril et septembre 2020. De nombreux membres ont fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme sur l'échange automatique de renseignements, et, par exemple, le Pérou et l'Albanie ont passé avec succès l'évaluation de la confidentialité, et le Nigéria et l'Albanie sont en passe de lancer leurs premiers échanges automatiques de renseignements en 2020.

27. Suite au succès des premiers projets pilotes soutenus par le Secrétariat du Forum mondial (Colombie et Espagne (2017) ; Pakistan et Royaume-Uni (2018)), six autres projets sont en cours : Albanie et Italie ; Égypte et Royaume-Uni ; Ghana et Royaume-Uni ; Géorgie et Allemagne ; Maroc et France ; Philippines et Australie. Un nouveau projet pilote sera probablement lancé avant fin 2020 entre la Tunisie et la Suisse.

**Le nombre de demandes émanant de pays en développement augmente.** Bien que l'envoi de demandes ne représente pas une fin en soi, c'est un signe que les juridictions utilisent les outils dont elles disposent pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. En 2009, seul un petit nombre de pays en développement déclarait avoir envoyé des demandes. En 2018-2019, les pays en développement membres ont envoyé en moyenne 60 demandes par an.<sup>28</sup>

### Formation et autres activités de sensibilisation

Le Forum mondial a accéléré le développement de modules d'apprentissage en ligne, de boîtes à outils et de formations virtuelles afin de soutenir l'assistance à distance et renforcer toute son offre d'assistance technique. Compte tenu de l'utilisation fructueuse de ces outils, à l'avenir, certaines approches nouvellement adoptées entreront dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités.

### Formation

**Au total, plus de 3 600 agents publics de 157 juridictions ont été formés lors de 24 événements,** dont 21 menés à distance. 50 % des participants étaient des femmes. Huit formations ont été délivrées prioritairement en 2020 pour présenter le concept et explorer des pistes politiques que les membres du Forum mondial, et notamment ceux d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie-Pacifique, peuvent prendre en compte dans la mise en œuvre des cadres juridiques et de supervision afin d'identifier et de collecter les renseignements relatifs aux bénéficiaires effectifs.

### Apprentissage en ligne

Le Forum mondial a encouragé la méthode d'apprentissage en ligne mixte en 2019 et a produit deux nouvelles formations en ligne sur les bénéficiaires effectifs (avec la Banque asiatique de développement) et sur la norme d'échange de renseignements sur demande. Compte tenu du succès de ces formations suivies par près de 3 200 agents publics, l'apprentissage en ligne restera un élément fondamental de la stratégie de renforcement des capacités, et des formations supplémentaires seront programmées en 2021, notamment en matière d'échange automatique de renseignements.

### Boîtes à outils

Suite à la publication très appréciée de la boîte à outils sur la mise en œuvre des obligations en matière d'identification des bénéficiaires effectifs, développée avec la Banque interaméricaine de développement en 2019,<sup>29</sup> le Secrétariat du Forum mondial a élaboré de nouvelles boîtes à outils :

- **Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale<sup>30</sup>**, afin d'aider les pays en développement à étendre leurs réseaux d'échange de renseignements en adhérant au plus puissant instrument de coopération administrative ; et
- **Une boîte à outils sur la gestion de la sécurité de l'information<sup>31</sup>**, qui soutient les juridictions dans leur application des exigences de confidentialité et de sécurité de l'information en vertu de la norme sur l'échange automatique de renseignements.
- **En outre, d'ici fin 2020, le Forum mondial publiera une boîte à outils sur la mise en place et la gestion efficace d'une unité dédiée à l'échange de renseignements** (en partenariat avec le Forum sur l'administration fiscale africaine).



28. Enquête annuelle du Forum mondial 2020.

29. Forum mondial et Banque interaméricaine de développement (2019), Guide de mise en œuvre du bénéficiaire effectif, <http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/manuel-beneficiaire-effectif.pdf>.

30. Forum mondial, « Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale » [www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit\\_fr.pdf](http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_fr.pdf).

31. Forum mondial, « Une boîte à outils sur la gestion de la sécurité de l'information » [http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/confidentiality-ism-toolkit\\_en.pdf](http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/confidentiality-ism-toolkit_en.pdf).

## Renforcement des capacités

### Collaboration avec les partenaires et soutien des donneurs

Un solide réseau de partenaires régionaux et d'organisations internationales, qui repose sur des valeurs de confiance et de relations à long terme, travaille avec le Forum mondial pour proposer des activités de renforcement des capacités. Les partenariats régionaux garantissent une meilleure collaboration et le partage de compétences et de ressources. En 2020, le Forum mondial a maintenu sa collaboration fructueuse avec ses partenaires à travers une communication régulière, des réunions virtuelles et des événements conjoints.

Au sein du Forum mondial, un certain nombre de membres soutient son travail d'assistance technique. En 2020, l'Australie, la France, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni, le Sénégal<sup>32</sup>, la Suisse et l'Union européenne ont contribué financièrement. De nombreux autres pays ont apporté une expertise ou une assistance technique.

### ENCADRÉ 1. PAYS ET ORGANISATIONS SOUTENANT LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

#### Contributions financières fournies par :



#### Expertise fournie par :

- Allemagne
- Australie
- Belgique
- Espagne
- France
- Italie
- Nouvelle-Zélande
- Norvège
- Royaume-Uni
- Suisse

#### Organisations partenaires :

- Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique
- Banque africaine de développement
- Banque asiatique de développement
- Banque interaméricaine de développement
- Centre interaméricain des administrations fiscales
- Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales
- Commission de l'Union africaine
- Forum africain sur l'administration fiscale
- Fonds monétaire international
- Groupe de la banque mondiale

32. Contribution volontaire dans le cadre du Programme d'Appui à la Mobilisation des Ressources et à l'Efficacité des Réformes Stratégiques (PAMRER), projet pilote par le ministère des finances du Sénégal avec l'appui de la Banque africaine de développement, en cours d'approbation par l'OCDE.

## 7 | Perspectives

**Les pays étant actuellement confrontés à des difficultés sociales et économiques dans leurs efforts en faveur de la relance économique, le Forum mondial doit continuer à remplir son mandat.** La coopération internationale doit rester forte pour combler les lacunes existantes dans la mise en œuvre efficace des normes en matière de transparence et d'échange de renseignements et prévenir les nouvelles stratégies d'évasion et de fraude fiscales.

**Assurer des règles du jeu équitables et la mise en œuvre efficace de la norme en matière d'échange automatique de renseignements doit rester une priorité pour le Forum mondial, conformément à la mission que lui a confiée le G20.** L'évaluation de la mise en œuvre de cette norme en pratique se poursuivra en 2021 et en 2022. Le Forum mondial continuera également de travailler étroitement avec les juridictions qui n'ont pas encore tenu leur engagement, pour les aider à y parvenir. Enfin, les membres œuvreront à la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'évaluation de leurs cadres juridiques en 2020. Ce processus portera notamment sur les risques d'évasion fiscale posés par les institutions financières non déclarantes et les comptes exclus, ainsi que sur les mesures d'exécution.

**La moitié environ des membres du Forum mondial reste à évaluer au regard de la mise en œuvre de la norme sur l'échange de renseignements sur demande.** Le calendrier du second cycle d'examens de cette norme a dû être étendu jusqu'en 2024 suite à de nouvelles adhésions et à l'interruption de neuf mois engendrée par la pandémie. Un travail est actuellement réalisé pour tirer parti de l'expérience de ces derniers mois. La méthodologie est en cours de révision afin de simplifier le processus d'examen de la norme et d'améliorer son efficacité.

**Notre programme de renforcement des capacités fêtera son dixième anniversaire en 2021. Le Forum mondial en profitera pour mettre en place une nouvelle stratégie** destinée à améliorer l'efficacité de ses activités d'assistance. Cette stratégie se concentrera sur la consolidation de notre engagement auprès de nos membres, par le biais d'une approche progressive dans tous les domaines pertinents (échange de renseignements sur demande, échange automatique de renseignements, gestion de la sécurité de l'information et utilisation efficace des données), et d'un renforcement de la coopération avec nos partenaires de développement.

**Bien que certains retards aient été observés en raison des difficultés opérationnelles, l'échange de renseignements n'a néanmoins pas connu d'interruption significative durant la crise sanitaire mondiale.** Les efforts réalisés par les juridictions membres, et au niveau intergouvernemental par le Forum mondial, ont permis de maintenir une bonne coopération entre les administrations fiscales. La situation fera l'objet d'un suivi au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie et d'éventuels ajustements seront effectués, le cas échéant.

**Une coopération internationale efficace nécessite des améliorations constantes en matière de transparence et d'échange de renseignements, afin de relever, aujourd'hui comme demain, les défis dans la mise en œuvre des normes en pratique.** Un nouveau groupe de travail sur les risques a été créé dans cette optique, avec pour mandat d'identifier les risques éventuels qui pourraient affecter la mise en œuvre des normes internationales. Ses travaux aideront à assurer la bonne exécution de la mission du Forum mondial dans les années à venir.

## Annexes

La mise en œuvre des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements a été rapide et mondiale. Seules quelques juridictions n'ont pas respecté les engagements pris à l'égard du Forum Mondial. Elles bénéficient d'un soutien pour faire progresser leur environnement juridique et leurs pratiques.

## Annexe A | Mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements

Juridiction	EXIGENCE PRINCIPALE N°1 (Cadre juridique interne)	EXIGENCE PRINCIPALE N°2 (Cadre juridique international)	CONCLUSION GÉNÉRALE
Andorra	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Anguilla	En place	En place	En place
Antigua-et-Barbuda	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Argentine	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Aruba	Pas en place	En place	Pas en place
Australie	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Autriche	En place	En place	En place
Azerbaïdjan	Pas en place	En place	Pas en place
Bahreïn	En place	En place	En place
Bahamas	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Barbade	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Belgique	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Belize	Pas en place	En place	Pas en place
Bermudes	En place	En place	En place
Brésil	En place	En place	En place
Îles Vierges britanniques	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Brunei Darussalam	En place	En place	En place
Bulgarie	En place	En place	En place
Canada	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Îles Caïmanes	En place	En place	En place
Chili	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Chine	En place	En place	En place
Colombie	En place	En place	En place
Îles Cook	En place	En place	En place
Costa Rica	Pas en place	En place	Pas en place
Croatie	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Curaçao	Pas en place	En place	Pas en place
Chypre	En place	En place	En place
République tchèque	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Danemark	En place	En place	En place
Dominique	Pas en place	En place	Pas en place
Estonie	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Îles Féroé	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Finlande	En place	En place	En place
France	En place	En place	En place
Allemagne	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Gibraltar	En place	En place	En place
Grèce	En place	En place	En place
Groenland	En place	En place	En place
Grenade	Pas en place	En place	Pas en place
Guernesey	En place	En place	En place
Hong Kong (Chine)	En place	En place	En place
Hongrie	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré

## Annexes

Juridiction	EXIGENCE PRINCIPALE N°1 (Cadre juridique interne)	EXIGENCE PRINCIPALE N°2 (Cadre juridique international)	CONCLUSION GÉNÉRALE
Islande	En place	En place	En place
Inde	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Indonésie	En place	En place	En place
Irlande	En place	En place	En place
Île de Man	En place	En place	En place
Israël	Pas en place	En place	Pas en place
Italie	En place	En place	En place
Japon	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Jersey	En place	En place	En place
Corée	En place	En place	En place
Lettonie	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Liban	En place	En place	En place
Liechtenstein	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Lituanie	En place	En place	En place
Luxembourg	En place	En place	En place
Macao (Chine)	Pas en place	En place	Pas en place
Malaisie	En place	En place	En place
Malte	En place	En place	En place
Îles Marshall	En place	En place	En place
Maurice	En place	En place	En place
Mexique	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Monaco	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Montserrat	En place	En place	En place
Nauru	En place	En place	En place
Pays-Bas	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Nouvelle-Zélande	En place	En place	En place
Niue	En place	En place	En place
Norvège	En place	En place	En place
Pakistan	En place	En place	En place
Panama	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Pologne	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Portugal	En place	En place	En place
Qatar	En place	En place	En place
Roumanie	Pas en place	En place	Pas en place
Russie	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Saint-Kitts-et-Nevis	En place	En place	En place
Sainte-Lucie	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Samoa	En place	En place	En place
Saint-Marin	En place	En place	En place
Arabie saoudite	En place	En place	En place
Seychelles	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Singapour	En place	En place	En place
Sint-Maarten	Pas en place	Pas en place	Pas en place

Juridiction	EXIGENCE PRINCIPALE N°1 (Cadre juridique interne)	EXIGENCE PRINCIPALE N°2 (Cadre juridique international)	CONCLUSION GÉNÉRALE
République slovaque	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Slovénie	En place	En place	En place
Afrique du Sud	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Espagne	En place	En place	En place
Suède	En place	En place	En place
Suisse	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Trinité-et-Tobago	Pas en place	Pas en place	Pas en place
Turquie	En place	En place	En place
Îles Turques-et-Caïques	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Émirats arabes unis	En place	En place	En place
Royaume-Uni	En place	En place	En place
Uruguay	En place, mais doit être amélioré	En place	En place, mais doit être amélioré
Vanuatu	En place	En place	En place

## Annexe B | Mise en œuvre de la norme d'échange de renseignements sur demande

Juridiction	EXAMEN PAR LES PAIRS DE L'APPLICATION DE LA NORME	
	NOTATION GLOBALE DU 1 <sup>ER</sup> CYCLE	NOTATION GLOBALE DU 2 <sup>È</sup> CYCLE
Albanie	Conforme pour l'essentiel	
Andorre	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Conforme pour l'essentiel
Anguilla	Partiellement conforme	Non conforme
Antigua-et-Barbuda	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	
Argentine	Conforme pour l'essentiel	
Aruba	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Australie	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Autriche	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Azerbaïdjan	Conforme pour l'essentiel	
Bahamas	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Bahreïn	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Barbade	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Belgique	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Belize	Conforme pour l'essentiel	
Bermudes	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Botswana	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Brésil	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Îles Vierges britanniques	Conforme pour l'essentiel	
Brunei Darussalam	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Bulgarie	Conforme pour l'essentiel	
Burkina Faso	Conforme pour l'essentiel	
Cameroun	Conforme pour l'essentiel	
Canada	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Îles Caïmanes	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Chili	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel

## Annexes

Juridiction	EXAMEN PAR LES PAIRS DE L'APPLICATION DE LA NORME	
	NOTATION GLOBALE DU 1 <sup>ER</sup> CYCLE	NOTATION GLOBALE DU 2 <sup>È</sup> CYCLE
Chine (République populaire de)	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Colombie	Conforme	
Îles Cook	Conforme pour l'essentiel	
Costa Rica	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Conforme pour l'essentiel
Croatie	N/A	Conforme pour l'essentiel
Curaçao	Partiellement conforme	Conforme pour l'essentiel
Chypre	Conforme pour l'essentiel	
République tchèque	Conforme pour l'essentiel	
Danemark	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Dominique	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	
République dominicaine	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Conforme pour l'essentiel
El Salvador	Conforme pour l'essentiel	
Estonie	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Finlande	Conforme	
France	Conforme	Conforme
Gabon	Conforme pour l'essentiel	
Géorgie	Conforme pour l'essentiel	
Allemagne	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Ghana	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Gibraltar	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Grèce	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Grenade	Conforme pour l'essentiel	
Guatemala	Non conforme au 1 <sup>er</sup> cycle, puis Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Non conforme
Guernesey	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Hong Kong (Chine)	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Hongrie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Islande	Conforme	
Inde	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Indonésie	Partiellement conforme	Conforme pour l'essentiel
Irlande	Conforme	Conforme
Île de Man	Conforme	Conforme
Israël	Conforme pour l'essentiel	
Italie	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Jamaïque	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Japon	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Jersey	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Kazakhstan	N/A	Partiellement conforme
Kenya	Conforme pour l'essentiel	
Lettonie	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Lettonie	Conforme pour l'essentiel	
Liban	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Conforme pour l'essentiel
Lesotho	Conforme pour l'essentiel	
Liberia	N/A	Partiellement conforme

Juridiction	EXAMEN PAR LES PAIRS DE L'APPLICATION DE LA NORME	
	NOTATION GLOBALE DU 1 <sup>ER</sup> CYCLE	NOTATION GLOBALE DU 2 <sup>È</sup> CYCLE
Liechtenstein	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Lituanie	Conforme	
Luxembourg	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Macao (Chine)	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Malaisie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Malte	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Îles Marshall	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Conforme pour l'essentiel
Mauritanie	Conforme pour l'essentiel	
Maurice	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Mexique	Conforme	
Monaco	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Montserrat	Conforme pour l'essentiel	
Maroc	Conforme pour l'essentiel	
Nauru	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Conforme pour l'essentiel
Norvège	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Nouvelle-Zélande	Conforme	Conforme
Nigeria	Conforme pour l'essentiel	
Niue	Conforme pour l'essentiel	
Macédoine du Nord	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Norvège	Conforme	Conforme
Pakistan	Conforme pour l'essentiel	
Panama	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Partiellement conforme
Papouasie-Nouvelle-Guinée	N/A	Conforme pour l'essentiel
Pérou	N/A	Conforme pour l'essentiel
Philippines	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Pologne	Conforme pour l'essentiel	
Portugal	Conforme pour l'essentiel	
Qatar	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Roumanie	Conforme pour l'essentiel	
Russie	Conforme pour l'essentiel	
Saint-Kitts-et-Nevis	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Sainte-Lucie	Conforme pour l'essentiel	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Conforme pour l'essentiel	
Samoa	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Conforme pour l'essentiel
Saint-Marin	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Arabie saoudite	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Sénégal	Conforme pour l'essentiel	
Seychelles	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Singapour	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Sint-Maarten	Partiellement conforme	
République slovaque	Conforme pour l'essentiel	
Slovénie	Conforme	
Afrique du Sud	Conforme	

## Annexes

Juridiction	EXAMEN PAR LES PAIRS DE L'APPLICATION DE LA NORME	
	NOTATION GLOBALE DU 1 <sup>ER</sup> CYCLE	NOTATION GLOBALE DU 2 <sup>È</sup> CYCLE
Espagne	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Suède	Conforme	
Suisse	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Trinité-et-Tobago	Non conforme	
Tunisie	N/A	Conforme pour l'essentiel
Turquie	Partiellement conforme	
Îles Turques et Caïques	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Ouganda	Conforme pour l'essentiel	
Émirats arabes unis	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Conforme pour l'essentiel
Royaume-Uni	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
États-Unis	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Uruguay	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Vanuatu	Provisoirement conforme pour l'essentiel*	Partiellement conforme

**Notes :**

N/A : Indique qu'aucune notation n'a été attribuée à la juridiction, celle-ci étant devenue membre du Forum mondial trop tardivement au cours du 1er cycle ou postérieurement à son échéance.

Pour cette même raison, les juridictions suivantes seront examinées pour la première fois au cours du 2e cycle : Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Équateur, Eswatini, Groenland, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, îles Féroé, Jordanie, Koweït, Madagascar, Maldives, Moldova, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Oman, Paraguay, Rwanda, Serbie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo et Ukraine.

\* Ces juridictions ont été évaluées dans le cadre de la procédure accélérée d'examen et se sont vues attribuer une notation globale provisoire. Le Forum mondial a clôturé son premier cycle d'examen par les pairs en 2016, et a par la suite établi une procédure accélérée, constituée d'un processus ponctuel permettant aux juridictions de rapidement démontrer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la norme sur l'échange de renseignements sur demande.

Les dernières mises à jour sont disponibles sur le site du Forum mondial : [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence).





Pour plus d'informations :

---

 [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence)

---

 [gftaxcooperation@oecd.org](mailto:gftaxcooperation@oecd.org)

---

 [@OECDtax | #transparencefiscale](https://twitter.com/OECDtax)

